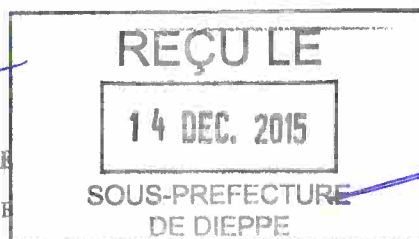


N°	4	6	9
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil quinze, Le lundi 23 novembre, 10h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de M. MAQUET. - Attribution des indemnités de conseil au Payeur départemental de la Seine-Maritime au titre de l'année 2016
DATE DE LA CONVOCATION :	<u>- Attribution des indemnités de conseil au Payeur départemental de la Seine-Maritime au titre de l'année 2016</u> En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution des indemnités de conseil allouées aux Comptables du Trésor. M. le Président sollicite les membres du conseil pour l'attribution des indemnités de conseil allouées au Payeur départemental de Seine-Maritime au titre de 2016, à hauteur de 100%.
15 octobre 2015	
NOMBRE DE DELEGUES :	<i>Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'octroyer au Payeur départemental de la Seine-Maritime, au titre de l'année 2016, l'indemnité de conseil prévue par le décret 82-979 du 19 novembre 1982 et son arrêté en date du 12 juillet 1990, à hauteur de 100%.</i>
En exercice	15
Présents	10
Votants	10

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat : *11/12/2015*
Acte exécutoire le : *11/12/2015*
le Président de l'Institution
Emmanuel MAQUET



**Pour extrait conforme,
le Président de l'Institution,
Emmanuel MAQUET**